

**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple  
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2018**

Le sept Novembre Deux mille dix huit à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, 34 Rue des Frères Bailleul à Laigné-en-Belin (72), Tél : 02 43 42 74 25.

Date de convocation : 31 Octobre 2018

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 16

Etaient présents : BARBEAU Christian, BARTHES Renaud, CHENNOUKH Fatima, DEROUINEAU Michel, DUBE Emmanuel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, FOURNIER Colette, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno et PLU Mathilde

Excusés : AUBRY CHABLE Manuella (Pouvoir donné à Christian BARBEAU), COCHONNEAU Laurent (Pouvoir donné à Christophe LALOU), JAVELLE Marie-Claude (Pouvoir donné à Dominique FOUQUERAY), LAIR Benoit (Pouvoir donné à Colette FOURNIER) et REVEL Marie-Line (Pouvoir donné à Fatima CHENNOUKH).

Secrétaire de séance : LANGLOIS Bruno

**Ordre du jour :**

- 1 – Délibération de principe pour l'assainissement (reversement de la redevance à la CDC),
- 2 – PV de mise à disposition « retour » pour l'assainissement (biens à sortir de l'actif),
- 3 – Nouvel emprunt,
- 4 – Noël des agents,
- 5 – Devis signés par délégation,
- 6 – Encaissement chèque assurance,
- 7 – Décision modificative n° 3 du BP 2018,
- 8 – Affaires Diverses

**01 – REVERSEMENT REDEVANCE ASSAINISSEMENT DU DELEGATAIRE**

A la demande de la Communauté de Communes il nous est demandé de délibérer sur l'intégration des redevances reversées par le délégataire ici VEOLIA et qui concerne les périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2018 date de prise de compétence.

Une délibération de principe est donc nécessaire sur le transfert des restes à recouvrer antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 vers la Communauté de Communes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL**

- autorise le versement des redevances assainissement antérieures au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 versées par Véolia soit au total 56 386,34 € à la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois.

**02 – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION « RETOUR » POUR L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois a constaté que des biens figurant dans les états d'actif assainissement transmis par les communes et le SIVOM n'existaient plus ou ne constituaient pas des biens immobilisés. La Communauté de Communes demande donc aux communes et syndicat concernés de reprendre les dits biens en vue de leur sortie, en considérant qu'ils n'auraient pas dû être transférés à la CDC.

Pour le SIVOM cela concerne deux biens l'ancienne station d'épuration et du réseau qui n'ont pas été sortis de l'actif.

Monsieur le Président propose donc au Comité syndical de l'autoriser à signer ce procès-verbal de retour avec la Communauté de Communes.

Ceci exposé et après présentation des biens concernés,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL**

- autorise à l'unanimité des membres présents Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de retour de biens Assainissement avec la Communauté de Communes pour les biens et motifs figurant dans le tableau des immobilisations.

### 03 – EMPRUNT

Monsieur le Président informe les membres du SIVOM qu'il est nécessaire de contracter un emprunt de 250 000 € pour l'équilibre du budget (déficit d'investissement), après avoir pris contact avec plusieurs établissements bancaires seul le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole nous ont répondu.

Ci dessous leur proposition :

#### **Périodicité de remboursement trimestrielle**

<b>Durée (en année)</b>	<b>08</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
<b>- CREDIT MUTUEL :</b>			
Taux	0,84 %	0,99 %	1,19 %
Echéance	8086,14 €	6572,20 €	5600,13 €

Frais de dossier : 250 € (0,10 % du montant emprunté)

#### **- CREDIT AGRICOLE :**

			<b>15</b>
Taux		0,99 %	1,19 %
Echéance		6572,20 €	5600,13 €
			4565,87 €

Frais de dossier : 250 € (0,10 % du montant emprunté)

Après délibération le choix du Comité syndical s'est porté à l'unanimité sur la proposition du Crédit Agricole sur 12 ans au taux de 1,19 % soit 5 600,13 € d'échéance trimestrielle. Les membres du SIVOM autorisent Monsieur le Président a signé le contrat de prêt et tous les documents relatifs à cet emprunt.

### 04– ATTRIBUTION DE CHEQUES CADHOC POUR NOEL AUX AGENTS DU SIVOM

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, à l'exception de Monsieur LANGLOIS Bruno qui s'abstient, après délibération, décide d'attribuer à l'ensemble des agents du SIVOM un bon d'achat, carte cadeau ou chèque Cadhoc pour Noël 2018 d'un montant de :

**50 €** pour les agents qui effectue un temps de travail hebdomadaire jusqu'à 20 heures sont concernées  
Mme MILET Isabelle et Mme PORET Brigitte  
Et

**100 €** pour les agents qui effectue un temps de travail hebdomadaire de 20 à 35 heures sont concernés  
M. VITOUR Bertrand, M. BOUGARD Didier, M. ALGUACIL Romain, Mme DEVEZE Catherine, Mme TRANCART Sabine et Mme MONCEAU Muriel.

Les agents en disponibilité ne bénéficient pas de bons.

## 05 – DEVIS ET DEVIS SIGNE PAR DELAGATION

### DEVIS HRC

- Création d'un syphon de sol au local poubelles et abri vélos salle des fêtes 1 340 € HT

### DEVIS CONTRAT DE MAINTENANCE PANNEAU LUMINEUX

- 1 100 € HT pour un an

## 06 – ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Suite au sinistre relatif aux dégradations commises entre le 05 et le 08 Juillet 2018 sur le site du Complexe J CLAVERIE, Salle de convivialité, notre assurance GROUPAMA nous a envoyé un chèque de 1 986,82 € représentant le remboursement des dégâts.

Après en avoir délibéré le Comité syndical est d'accord à l'unanimité des membres présents pour encaisser ce chèque de 1 986,82 €.

## 07–DECISION MODIFICATIVE N°3

Sur proposition de Monsieur le Président concernant le manque de crédits au compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance et au compte 678 - Autres charges exceptionnelles ainsi que l'augmentation de crédits au compte 706811 – Redevance d'assainissement collectif,

le Comité syndical après délibération vote à l'unanimité la décision modificative n° 3 du Budget Primitif 2018 du SIVOM présentée ci-dessous :

### Section de Fonctionnement :

	<i>Dépenses :</i>	<i>Recettes</i>
Article 022 – Dépenses imprévues	- 1 141,00 €	
Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 141,00 €	
Article 678 – Autres charges exceptionnelles	+ 56 386,34 €	
Article 706811 – Redevance assainissement		+ 56 386,34 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Information concernant le départ en retraite de Monsieur BOUGARD Didier au 01 Avril 2019, la fiche de poste va être revue afin de faire l'appel de candidatures.
- 2) Concernant le remplacement de Madame PORET Brigitte, qui a demandé sa mise en disponibilité à la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, Catherine n'a reçu à ce jour que deux candidatures.
- 3) Monsieur le Président informe l'assemblée du passage de la commission de sécurité à la salle des fêtes qui a émis un avis défavorable. Les modifications nécessaires vont être entreprises rapidement afin de suivre les prescriptions émises.
- 4) Travaux en cours : réfection de la salle « Chaboux » (peinture, dalles plafond,...) et pose de la nouvelle enseigne à la bibliothèque.

5) Remise du Document unique par le Centre de Gestion le 05 Décembre prochain à 9 h.

6) Pour la préparation du Téléthon Mme CHENNOUKH fait remarquer une mauvaise volonté de la part de certaines personnes.

7) Monsieur DUBE informe les membres du SIVOM que désormais il n'est plus possible d'avoir gratuitement les pochettes de livres à mettre en ligne pour la bibliothèque. Des contacts sont pris afin de pouvoir continuer à bénéficier de cet avantage à moindre coût.

Fin de la réunion à 22 h 15

Prochain réunion : le 09 Janvier 2019